

SAS ADRC
RUE VICTOR HUGO ZONE ARTISANALE

59287 GUESNAIN

Signé par **Nico VAN BEVER** le
15/07/2025 10:51



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2025

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
RUE VICTOR HUGO ZONE ARTISANALE		59287 GUESNAIN	
Numéro SIRET* 47772978400017		Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :	

		Exercice N, clos le : 31/12/2024			31/12/2023	
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
A N C T I R F P I C M M R P B I L F I S N E	I Frais d'établissement *	AB		AC		
	N Frais de développement*	CX		CQ		
	C Concessions, brevets et droits similaire	AF	28 053	AG	27 581	472
	T Fonds commercial (1)	AH	599 900	AI		599 900
	R Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	P Avances et ac. sur immob. incorp.	AL		AM		
		AN		AO		
	C Constructions	AP	19 958	AQ	13 888	6 070
	M Installat° tech., matériel et outillage ind	AR	110 710	AS	95 896	14 814
	R Autres immobilisations corporelles	AT	319 427	AU	87 187	232 241
	P Immobilisations en cours	AV		AW		
	B Avances et acomptes	AX		AY		
	I Participations évaluées (mise en équ.)	CS		CT		
	L F Autres participations	CU	668	CV		668
	I I Créances rattachées à des participat°	BB		BC		
	S N Autres titres immobilisés	BD		BE		
	E Prêts	BF		BG		
		BH	7 386	BI		7 386
TOTAL (II)		BJ	1 086 101	BK	224 551	861 551
A S C T T C K I S R C C R U E L D I	S Matières 1ères, approvisionnements	BL		BM		
	C T En cours de production de biens	BN		BO		
	T En cours de production de services	BP		BQ		
	C Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	K Marchandises	BT	176 442	BU		176 442
	I S Avances et ac. versés sur cdes	BV		BW		
	R C Clients et comptes rattachés (3)*	BX	343 491	BY	32 406	311 085
	C R Autres créances (3)	BZ	52 942	CA		52 942
	U E Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	L D VMP(dt act° propres)	CD	251 475	CE		251 475
	I Disponibilités	CF	234 502	CG		234 502
		CH	4 081	CI		4 081
TOTAL (III)		CJ	1 062 932	CK	32 406	1 030 526
R E G U L	G Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	U Primes de remboursement des obl. (V)	CM				
	L Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	2 149 034	1A	256 957
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP		(3) Part à + d'un an	CR
Clause de rés. de prop. :*		Immobilisations :	Stocks :		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2025

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	897 657	896 943
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	77 652	124 714
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	984 110	1 030 457
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	278 722	273 854
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	553 752	569 099
	Dettes fiscales et sociales	DY	75 353	58 328
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	141	124
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	907 967	901 405
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 892 077	1 931 863
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
		1C		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	740 610	810 010
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH	558	444

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'une mise en équ. 2		Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à poste 3		
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL I				KD	627 953	KE		KF			
Terrains					KG		KH		KI			
C	Cons	- Sur sol propre	Dont Composant	L9		KJ		KK		KL		
			Dont Composant	M1		KM		KN		KO		
			Dont Composant	M2		KP	19 958	KQ		KR		
R	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composant		M3		KS	101 260	KT		KU	9 450	
						KV	34 396	KW		KX		
R	Autres immob.	- Instal générales, agencmts, aménagemts div*				KY	91 501	KZ		LA	160 204	
		- Matériel de transport*				LB	33 801	LC		LD		
E	corporelles	- Matériel de bureau et mobilier informatique				LE		LF		LG		
L		- Emballages récupérables et divers*				LH		LI		LJ		
L	Immobilisations corporelles en cours				LI		LL		LM			
E	Avances et acomptes				LK		LN		LP			
S	TOTAL III				LN	280 916	LO		LP		169 654	
F	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
F	Autres participations				8U	667	8V		8W		2	
I	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
N	Prêts et autres immobilisations financières				1T	7 386	1U		1V			
	TOTAL IV				LQ	8 053	LR		LS		2	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					OG	916 921	OH		OJ		169 655	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale ou évaluée en équivalence 4				
				par virement de poste à poste 1	par cession des tiers ou mise en équivalence ou résultant d'une mise en équivalence 2			valeur d'origine des immobilisations en fin 4				
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				C0		D0		D7			
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				LV		LW	627 953	1X			
Terrains					LX		LY		LZ			
C	Constructions	- Sur sol propre			MA		MB		MC			
		- Sur sol d'autrui			MD		ME		MF			
R		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions			MG		MH	19 958	MI			
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.				MJ		MK	110 710	ML			
R	Autres	- Installations générales, agencements, aménagements			MM		MN	34 396	MO			
		- Matériel de transport			MP	475	MQ	251 230	MR			
E	immob. corp.	- Mat. de bureau et informatique, mobilier			MS		MT	33 801	MU			
L		- Emballages récupérables et div			MV		MW		MX			
L	Immob. corporelles en cours MY				MZ		NA		NB			
E	Avances et acomptes NC				ND		NE		NF			
S	TOTAL III				NG	475	NH	450 095	NI			
F	Participations évaluées (mise en équ.)				OU		M7		OW			
F	Autres participations				OX		OY	668	OZ			
I	Autres titres immobilisés				2B		2C		2D			
N	Prêts et autres immob. financières				2E		2F	7 386	2G			
	TOTAL IV				NJ		NK	8 054	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					OK	475	OL	1 086 101	OM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					31/12/2024	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : SAS ADRC				Néant		*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B

Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC										Néant		*
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*										
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.				
Frais d'établ. et développement	CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles	PE	27 346	PF	235	PG		PH		27 581			
TOTAL I	RK	27 346	RM	235	RN		RO		27 581			
Terrains	PI		PJ		PK		PL					
- Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ					
Construct* - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU					
- Installations générales, agencements et aménagements des	PV	12 890	PW	998	PX		PY		13 888			
Inst. tech., matériel et outillage ind.	PZ	86 688	QA	9 207	QB		QC		95 896			
- Installations générales, agencements et aménagements	QD	25 484	QE	1 611	QF		QG		27 095			
Autres immob. - Matériel de transport	QH	7 039	QI	26 826	QJ	475	QK		33 390			
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	23 587	QM	3 115	QN		QO		26 702			
- Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT					
TOTAL II	QU	155 688	QV	41 757	QW	475	QX		196 970			
TOTAL GENERAL (I + II)	ON	183 033	OP	41 992	OQ	475	OR		224 551			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES										
Immobiliisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel						
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV					
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
TOTAL I	R	RX	RY	RZ	SB	SC	SD					
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
- Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
- Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
Inst. gales., agn	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Inst gales.agenc & am. div	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
Mat bur & inf mob	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL			N			NO					
TOTAL général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)		NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ					
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9		Z8				
Primes de remboursemt des obligations						SP		SR				

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant							
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
P	Prov. pour reconst. des gisements miniers et p	3T		TA		TB		TC	
P	Prov. pour investissements	3U		TD		TE		TF	
R	Prov. pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
V	Dont majorations except. de 30 %	D3		D4		D5		D6	
R	Prov. pour prêts d'installation	IJ		IK		IL		IM	
	Autres prov. réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
R	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
C	Prov. pr renouvellemnt des immob.*	5F		5H		5J		5K	
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO		EP		EQ		ER	
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U	
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
D	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
E	sur - corporelles	6E		6F		6G		6H	
P	immobilisations - titres mis en équ.	02		03		04		05	
R	- titres de participat°	9U		9V		9W		9X	
E	- autres immob fin (1)*	06		07		08		09	
C	sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
I	Sur comptes clients	6T	19 450	6U	25 351	6V	12 394	6W	32 406
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B	19 450	TY	25 351	TZ	12 394	UA	32 406
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	19 450	UB	25 351	UC	12 394	UD	32 406
- d'exploitation				UE	25 351	UF	12 394		
Dont dotations et reprises - financières				UG		UH			
- exceptionnelles				UJ		UK			
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision									
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2025

Désignation de l'entreprise :		SAS ADRC				Néant		*
-------------------------------	--	----------	--	--	--	-------	--	---

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an 3	
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations		UL		UM	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	
	Autres immobilisations financières		UT	7 386	UV	7 386
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux		VA	60 961	60 961	
	Autres créances clients		UX	282 531	282 531	
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)		Z1			
	Personnel et comptes rattachés		UY	929	929	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	14 935	14 935	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	37 043	37 043	
	Autres impôts, taxes, versements assim.	VN				
		Divers	VP			
	Groupes et associés (2)		VC			
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)		VR	35	35	
	Charges constatées d'avance		VS	4 081	4 081	
	TOTAUX		VT	407 900	400 514	7 386
RE N V O I	(1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD			
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF			

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y			
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z			
		Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit(1) à 1 maximum à l'origine	VG	558	558	167 358
		à + de 1 an à l'origine	VH	278 164	110 806	
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	553 752	553 752	
		Personnel et comptes rattachés	8C	35 911	35 911	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	23 938	23 938	
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 648	2 648		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	12 856	12 856		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattaché	8J			
		Groupes et associés (2)	VI			
		Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titre	8K	141	141	
		Dettes représentatives de titres empruntés*	ZZ			
		Produits constatés d'avance	8L			
TOTAUX		VY	907 967	740 610	167 358	
RE N V O I	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ	96 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032	
		Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK	91 395		
	(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			

Désignation de l'entreprise : SAS ADRG										Néant		Exercice N, clos le : 31/12/2024	
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 77 652	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés										WB			
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WD			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										WE			
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*										WF		574	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option										RA			
Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)										RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*										WI			
Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067)										XX		XW 557	
Amendes et pénalités										WJ		557	
Charges financières (art 39-1-3* et 212 bis)										XZ			
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI												XY	
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7 21 181	
Quote-part										WL			
Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*										L7		K7	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)												I8	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%												ZN	
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme												WN	
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions												WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XR	
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)										SU			
intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)										SW		WQ 1 761	
Dont :										M8			
Zone d'ent.* (act. exo.)													
Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro													
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage												Y3	
TOTAL I												WR 101 725	
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*												WT	
Prov. et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)												WU	
Régimes												WV	
Plus-values - imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *												WH	
nettes - imposées aux taux de 0%												WP	
- imposées aux taux de 19 %												WW	
particuliers à - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures												XB	
et impos. long terme - imputées sur déficits antérieurs												I6	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %												WZ	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *												XA	
Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A))												ZX	
Produit net des act* et parts d'intérêts												ZY	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)												XD	
Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer												XF	
Mesures													
Majoration d'amortissement *													
Entreprise nouvelle art. 44 sexies										L2			
Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)										L8			
France Ruralités Revitalisation										OV			
Sociétés d'investissement immo.										K3			
Zone restruc. défense (art. 44 terdecies)										PA			
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies)										OV			
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44)										1F			
Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)										XC			
Zone de revitalisation rurale (44)										PC			
Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)										PP			
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)										PB			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XS	
Déd. div. (cf. feuillet séparé)										ZI		XG	
dont déd. except. (art 39 decies)													
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)													
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)													
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)													
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)													
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)													
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2	
TOTAL II												XH	
III. RESULTAT FISCAL													
Résultat fiscal avant imputation										bénéfice (I moins II)		XI 101 725	
des déficits reportables :										déficit (II moins I)		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)												ZL	
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)												XL	
RESULTAT FISCAL										BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)		XN 101 725 XO	

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2025

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC			Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4Ter		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5		
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)		K6		
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)		YJ		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis A1 1 du CGI, dotations de l'exercice		ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1, 1° bis A1. 2 du CGI*		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges*				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y
Provisions pour dépréciation*				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032				
TOTAUX		YN		YO
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A				
		ligne WI		ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant		*			
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT							
Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie		0C					
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie		0D	124 714				
Prélèvements sur les réserves		0E					
TOTAL I		0F	124 714				
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB					
	- Autres réserves	ZD					
	Dividendes	ZE	124 000				
	Autres répartitions	ZF	714				
	Report à nouveau	ZG					
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	124 714			
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.							
RENSEIGNEMENTS DIVERS				EXERCICE N	EXERCICE N - 1		
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	75 470	YQ	9 605	24 869	
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS			
Détails des postes	Autres	- Sous-traitance		YT	2 506		
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	30 166	XQ	92 646	78 063
		- Personnel extérieur de l'entreprise			YU		
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	29 665	28 180
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	externes	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	211 958	213 146
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052		ZJ	336 775	319 389	
		impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE		YW	12 867	3 024
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits)		ZS		9Z	6 469	5 008
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052		YX	19 336	8 032		
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée		YY	417 647	426 494		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	407 509	420 130		
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2024)*		OB	340 640			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*		OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la soc		ZK	%	%		
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE		XP				
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)		ZR				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI		RH					
Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	PV à 15%	JK	PV à 0% (1	JL	
			PV à 19 %	JM	Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ens.	JD	PV à 15%	JN	PV à 0% (1	JO	
			PV à 19%	JP	Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale		JH		N°SIRET de la société mère	JJ	

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2025

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC							Néant	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amort. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1	RACHAT IVECO BK757GN	01/03/2016	475		475			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 % (11)	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)				
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.	+					+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.	+					+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.	+					+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.	+					+	
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.		+	+	+	+		
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.		-	-	-	-		
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*	+	+	+	+	+	+	
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)								
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C	

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC					Néant	*
A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME						
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39)					
Total 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
		N-1				
	sur 10 ans ou sur une	N-2				
	durée différente (art.39	N-3				
	quaterdecies 1 ter et	N-4				
	1 quater du CGI)	N-5				
	(à préciser) au titre de :	N-6				
		N-7				
	N-8					
	N-9					
Total 2						
B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS						
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport						
☐ de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).			☐ d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).			
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Total						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant		*	
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)			
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *			
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)			
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%	
1		2	3	4	
Moins-values nettes N					
Moins-values N-1					
nettes à long terme N-2					
subies au cours N-3					
des dix exercices N-4					
antérieurs N-5					
(montants restant à N-6					
déduire à la clôture N-7					
du dernier exercice) N-8					
N-9					
N-10					
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES					
Origine	Moins-values		Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice			
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values N-1					
nettes à long N-2					
terme subies N-3					
au cours des N-4					
dix exercices N-5					
antérieurs N-6					
(montant restant N-7					
à déduire à la N-8					
clôture du dernier N-9					
exercice) N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2025

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant				*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*						
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme				
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2					
Total (lignes 1 et 2)	3					
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4					
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5					
Total (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant	*
Exercice ouvert le : 01/01/2024	et clos le : 31/12/2024	Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	13,00	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 355 414	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0	
Total 1	OX	6 355 414	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0	
Subv. d'exploitation reçues	OF	0	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0	
Total 2	OM	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	ON	5 431 843	
Variation négative des stocks	OQ	33 477	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	144 358	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	-0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0	
Total 3	OJ	5 609 677	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	745 736
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).		SA	745 736
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	Du	Au	
Date de cessation		HR	

A.D.R.C.

Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Zone Artisanale
Rue Victor Hugo
59287 GUESNAIN
RCS DOUAI 477 729 784

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ASSOCIEE UNIQUE PRESIDENTE
EN DATE DU 25 JUIN 2025

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat net comptable bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 77.652 euros de la façon suivante :

-Au compte « **autres réserves** » pour..... 77.652 euros

Conformément à la Loi, l'associé unique rappelle les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

- exercice clos le 31.12.2023 : un dividende de 124.000 euros
- exercice clos le 31.12.2022 : un dividende de 190.000 euros
- exercice clos le 31.12.2021 : un dividende de 76.600 euros

Extrait certifié conforme

Pour la société Présidente et associée unique, la société SALIS BVBA
Représentée par Nico VAN BEVER